

# LA GAZETTE DE SAINT-MESMIN



## N°2 - DÉCEMBRE 2009

### EDITO DU MAIRE :

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Voici le deuxième numéro de notre journal municipal qui permet de vous transmettre des informations complémentaires à l'affichage actuel et qui reflète une marque d'engagement et de transparence à laquelle je suis attaché. En complément des moyens de communication actuels, je tiens à vous rappeler que je reste à votre disposition et au delà des écritures, le contact reste à privilégier notamment pendant les diverses manifestations proposées qui sont lieu d'échange et de mixité et nous permettent de nous réunir sans en laisser pour compte.

Cette année 2009 fût riche en activité, et a été notamment en grande partie occupée par la construction de notre Espace de Rencontres et de Loisirs. Malgré toutes mes envies de réaliser au mieux la multitude d'actions qui m'incombe, le temps et le budget restent maître.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture.

Pour conclure, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter

*Nos Meilleurs Vœux de santé et de bonheur  
pour cette nouvelle année 2010 !*

Thierry RENAULT



**BUDGET 2009**



**BILAN DES TRAVAUX  
REALISES EN 2009**



**LES PROJETS EN COURS**



**LES PRINCIPAUX TRAVAUX  
A REALISER EN 2010**



**LES PROJETS A L'ETUDE**



**RECENSEMENT 2010**



**LE SAVIEZ-VOUS ?**



**LA VIE DES VILLAGES**



**ZOOM SUR LES ACTIVITES  
ASSOCIATIVES**

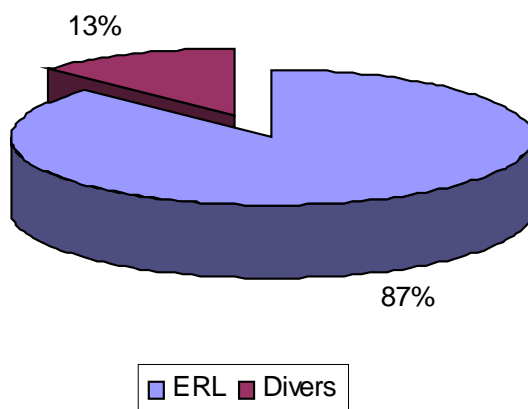


## LE BUDGET 2009

Vous trouverez ci-dessous la tendance du budget prévisionnel pour 2009. Le budget réalisé reste à consolider.

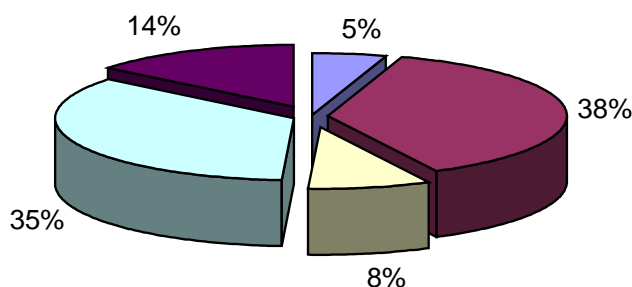
**Pour la partie Investissement :** l'essentiel des dépenses a été concentré pour l'ERL (Espace de Rencontres et de Loisirs) à 87%, le reste ayant été réparti entre l'aménagement du logement dans les combles de la Mairie et l'aménagement d'une place à Fontette.

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT - BUDGET A 311 000 EUROS



**Pour la partie Fonctionnement :**

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET A 120 000 EUROS



Eclairage public	Entretien Voirie, Bâtiment	Assurance + décennale
Gestion Courante obligatoire	Charges à caractère général	



## BILAN DES TRAVAUX REALISES EN 2009

- ⊗ **L'ERL (Espace de Rencontres et de Loisirs)** est en cours de finition. Malgré quelques aléas incombants à toute construction (manque de réactivité de certains corps d'états malgré notre pression, dalle à refaire au niveau de l'entrée, dégât des eaux...), nous arrivons au terme de ce projet. Il sera mis en location début 2010. Pour tout renseignement, contacter la Mairie.

- ⊗ **Les logements communaux** : l'appartement (T2) au 2<sup>ème</sup> étage de la mairie rénové cet été est loué depuis l'automne. L'appartement (T3) situé au 1<sup>er</sup> étage est de nouveau disponible à la location pour la somme de 420 euros par mois. Il comprend : cuisine, salle de bain/WC, 2 chambres, salon, cave, jardin privatif.
- ⊗ **Le site internet** de la commune est désormais en ligne : [www.saint-mesmin.fr](http://www.saint-mesmin.fr), et a été réalisé par M. Fabrice Drouelle, résidant de la commune. Vous y trouverez toutes les informations concernant la commune et pourrez y télécharger la présente gazette.
- ⊗ Suite au constat d'un rendement médiocre de notre réseau d'eau potable, un diagnostic des fuites a été réalisé cette année par l'entreprise BMH. Le rapport a permis de localiser 3 fuites importantes et de les réparer. Ceci nous ramène aujourd'hui à un rendement de notre réseau très satisfaisant et qui également nous permet de prétendre désormais à une connexion extérieure (cf. projet Autoroute de l'Eau).



## LES PROJETS EN COURS

- ⊗ **L'autoroute de l'eau** : le projet suit son cours. Saint-Mesmin sera vraisemblablement raccordé avec Somberton au syndicat de Drée. L'eau viendra des sources de Morcueil.
- ⊗ **Numéo dans le village de Saint-Mesmin** : Suite à un dysfonctionnement durant depuis de longs mois, venant notamment d'un arbre de la commune d'Avosnes qui obstrue le passage du réseau wifi, un poteau doit être installé dans le village permettant ainsi de devier le passage de ce réseau et d'améliorer la qualité de la réception. Cette installation est gérée directement entre Numéo et la Communauté de Communes. Nous attendons la réalisation des travaux au plus vite.
- ⊗ **Place communale à Fontette** : les subventions pour l'aménagement d'une place en bas du hameau ayant été accordées, les travaux devaient commencer fin décembre. Mais du fait des intempéries, ils ne débuteront que début janvier 2010.



## LES PRINCIPAUX TRAVAUX A REALISER EN 2010

- ⊗ Aménagement d'un logement de 140 m<sup>2</sup> dans une ancienne étable vers la place rénovée située rue du Tilleul à Saint-Mesmin. Ces travaux sont inscrits dans le projet "Cœur de Village".
- ⊗ Réalisation de travaux de voirie au hameau de Corcelotte. Travaux devenus nécessaires compte tenu de l'état actuel de la chaussée.



## LES PROJETS A L'ETUDE

- ⊗ **Une crèche / garderie** : suite à la demande de notre commune et à l'enquête réalisée par la Communauté de Communes de Vitteaux aux parents des enfants scolarisés à l'école de Villy en Auxois, il ressort un réel besoin pour la mise en place d'une structure accueillant la petite enfance et nos enfants hors temps scolaire. Un projet, piloté par la Communauté de Communes de Vitteaux, est donc à l'étude pour l'aménagement d'une structure sur notre commune. Une réunion doit être organisée où tous les parents de la commune seront conviés afin de cerner au mieux les attentes de chacun.
- ⊗ **L'assainissement** : Saint-Mesmin comme toutes les communes du canton de Vitteaux rejoint le SPANC (*Service Public d'Assainissement Non Collectif*). Cet organisme sera chargé de faire un état de toutes les fosses septiques existantes avant fin 2012 ainsi que d'apporter conseil aux habitants pour toute nouvelle installation ou tous travaux de mise aux normes.



## LE RECENSEMENT EN 2010

**Toute la population de notre commune sera recensée entre le 21 janvier et le 20 février 2010**

Saint-Mesmin, comme toutes les communes de moins de 10 000 habitants, fait l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de sa population.

Notre agent recenseur, Julia MORLOT identifiable par une carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire de votre commune, se rendra à votre domicile à partir du jeudi 21 janvier 2010. Merci de lui réserver un bon accueil.

L'agent vous remettra une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé et une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

En cas d'absence, vous pouvez soit confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin, à charge pour lui de les transmettre à l'agent recenseur, soit les retourner à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee. **Les questionnaires doivent être remis à l'agent recenseur ou retournés à la mairie ou à l'Insee au plus tard le samedi 20 février 2010.**

Votre réponse est importante. La qualité du recensement en découle. Participer au recensement est un acte civique mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie. Vous pouvez consulter les résultats du recensement sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr).



## LE SAVIEZ-VOUS ? LE RECENSEMENT MILITAIRE A 16 ANS

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.

Pour se faire recenser, il faut se présenter à la mairie du domicile.

Si l'intéressé est dans l'impossibilité de faire lui-même les démarches, elles peuvent être accomplies par son représentant légal (parents, tuteur...).

### ⊕ DÉCLARATION :

L'intéressé (ou son représentant) souscrit une déclaration mentionnant :

- son état civil (nom, prénom, date et lieu de naissance...),
- ses domicile et résidence,
- sa situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

### ⊕ PIÈCES À FOURNIR :

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française),
- un livret de famille.

### ⊕ CHANGEMENT DE DOMICILE OU DE SITUATION :

Après s'être fait recenser, en cas de changement de domicile ou de situation familiale, professionnelle ou scolaire, l'intéressé doit le signaler à son bureau ou centre du service national, jusqu'à l'âge de 25 ans, notamment au moyen du formulaire Cerfa n° 11718\*04.

Il doit de même signaler toute absence de son domicile habituel supérieure à 4 mois.

### ⊕ DÉFAUT DE RECENSEMENT :

En cas d'absence de recensement dans les délais : l'intéressé est en irrégularité. Il ne peut notamment pas passer les concours et examens d'Etat (par exemple, le baccalauréat).



## LA VIE DES VILLAGES

- ⊗ **INFORMATION DU SIVOS DE SOMBERNON** : Le Président du SIVOS Eugène Spuller nous informe par courrier qu'en raison des prévisions actuelles annonçant une trentaine de nouveaux élèves à la rentrée 2010, il ne disposera plus de places disponibles pour accorder des dérogations. En raison de la loi, les enfants déjà scolarisés à Sombernon, pourront poursuivre leur scolarité jusqu'au CM2 mais il reste préconisé de rejoindre son école de rattachement.

- ⊗ **LES CÉRÉMONIES OFFICIELLES** : comme chaque année ont eu lieu :

- Le 10 janvier : les voeux du maire et la galette, vous étiez nombreux au rendez-vous :



- La cérémonie commémorative du 8 mai suivie d'un verre de l'amitié,

- La cérémonie du 14 juillet et le traditionnel repas offert pour les habitants de la commune qui permet de voir l'avancement l'ERL. L'association Oizins-Oizines s'est jointe à l'équipe municipale pour que cette journée soit une journée conviviale pour tous et a notamment pris en charge toutes les activités d'animation pour les enfants. Cette journée bien que très pluvieuse, fût une belle réussite !



- Ainsi que la cérémonie commémorative du 11 novembre.

Ces cérémonies, outre la partie commémorative, sont l'occasion de retrouver les habitants de tous les villages et de partager un moment de convivialité.



- ⊗ **PATRIMOINE**

Vous souhaitez vous promenez : n'hésitez pas à consulter le plan des promenades recensées situé à Saint-Mesmin (à côté de la Mairie).

- ⊗ **ENVIRONNEMENT**

Vous avez récemment reçu une brochure explicative de notre Communauté de Communes concernant notamment l'importance du tri de nos déchets, nous comptons sur votre civisme et ceci pour l'avenir de notre planète. Un point de collecte avec les trois conteneurs (verres, journaux et plastique / métal) est à votre disposition dans chaque village.

- ⊗ **DISTRIBUTION COLIS DE NOEL**

Comme chaque année, nous avons procédé à la distribution d'une trentaine de colis pour les résidents de plus de 60 ans sans oublier les personnes hospitalisées.



## ZOOM SUR LES ACTIVITES ASSOCIATIVES



**L'Association Oizins-Oizines** est née à Saint-Mesmin fin 2008 du désir de créer des liens sociaux et de favoriser le développement culturel.

Ses activités sont d'ores et déjà multiples et variées : chant traditionnel en mai 2009 lors d'un goûter de présentation aux habitants du village, jeux pour les enfants lors de la fête du 14 juillet en collaboration avec la municipalité, sorties botaniques, stages de fabrication de meubles en carton...

Et pleins d'idées pour l'avenir : initiation au cirque, bal traditionnel avec atelier de danse, veillée jeux et chansons...

L'association est ouverte à tous pour un coût annuel modeste (3 euros).

### **N'hésitez pas à prendre contact , à faire part de vos suggestions !**

Par téléphone : 03.80.33.31.33 (Christophe Girardet, Président de l'Association).

Par courriel : [Oizins-oizines@orange.fr](mailto:Oizins-oizines@orange.fr) (vous pouvez si vous le souhaitez adresser un mail à cette adresse en indiquant que vous souhaitez être tenus informés des activités et initiatives et des dates des prochains évènements).

**Le Club Amitiés Loisirs** : L'association des anciens de notre commune a été créée par Mme Marie de Fontette il y a plusieurs décennies. Elle regroupe aujourd'hui une vingtaine de personnes âgées de 61 à 86 ans.

Environ un après-midi par mois, tous se retrouvent à la salle communale pour partager un moment de convivialité autour de jeux de mémoire suivis d'un goûter dont chacun se charge à tour de rôle.

Le « Club Amitié Loisirs » est membre de l'association des aînés ruraux. C'est l'un des plus actifs des environs. Tous les ans, il organise plusieurs manifestations : un grand voyage ouvert aux autres clubs des anciens des environs (Colombey Les Deux Eglises en 2009), un voyage pour ses membres (repas au restaurant de Bligny sur Ouche suivi d'un trajet avec le petit train de la vallée de l'Ouche jusqu'à Pont d'Ouche cette année), des sorties diverses (visite du centre S@ti21 à Vitteaux, foire gastronomique...). Il participe à la journée de la forme (organisée à St-Mesmin cette année le 16 juin dernier). De plus, la première édition d'un Vide Grenier le 19 avril 2009 à Saint-Mesmin a obtenu un grand succès. L'opération sera renouvelée à la même époque en 2010.

**Contact** : Mme Colette CASTALLAN, présidente de l'association: 03.80.33.42.96.

Adhésion: 10 euros/an.

### **Pour contacter la Mairie :**

**Permanence** : chaque lundi de 14h à 17h.

**Tél** : 03.80.33.32.40 - **E-Mail** : [mairie.saint.mesmin@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint.mesmin@wanadoo.fr)

**Secrétaire de Mairie** : Mme Anne DEREPAIS.

**Hors permanence, Thierry Renault** (06.07.82.54.80 / 03.80.33.38.22).

VOUS ETES CORDIALEMENT INVITES AUX VŒUX DU MAIRE

LE SAMEDI 09 JANVIER 2010 A 15H00

A L'ESPACE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS DE SAINT-MESMIN.

NOUS PARTAGERONS ENSUITE TOUS ENSEMBLE LA GALETTE

AUTOUR D'UN VERRE.

DES CADEAUX SERONT DISTRIBUES AUX ENFANTS PRESENTS.

